



## **D. BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Les modalités de concertation préalable mises en place pour informer, échanger et concerter les Personnes publiques associées à la procédure et les habitants de SÉRÉZIN DE LA TOUR sont rappelées ci-après, ainsi que le bilan de la concertation tel qu'il a été tiré par délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2021 (jointe en pages suivantes).

## RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Les modalités de concertation ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles visaient, durant toute la durée d'élaboration du projet de PLU, à informer et échanger avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, et étaient les suivantes :

- L'organisation de deux réunions publiques,
- La mise à disposition des différentes publications sur le site internet de la commune et à l'accueil en mairie,
- La mise à disposition d'un cahier de concertation pour recueillir les observations et propositions écrites du public pendant l'élaboration du projet de PLU (annotations portées ou courriers insérés) en Mairie pendant les heures d'ouverture durant toute la durée des études.

## LE BILAN DE LA CONCERTATION

### 1- Le Déroulement de la concertation

La Commune de Sérézin de la Tour a assuré :

1. La mise à disposition du public en mairie dès le début de la procédure d'un **cahier de concertation**, permettant de consigner les différentes observations émanant des habitants. Quatre personnes se sont exprimées dans ce cahier.

Les courriers reçus en mairie entre le 7 décembre 2018 et le 15 décembre 2021 ont été collectés dans un dossier à part comprenant les 14 courriers. Il en ressort principalement des demandes particulières de classement constructible de terrains ou autres demandes d'intérêt privé. Ces demandes ont été enregistrées et archivées dans un tableur.

2. La mise à disposition d'un **dossier de concertation** comprenant les éléments d'étude (diagnostic, état initial de l'environnement, projet de PADD, zonage d'assainissement, carte des aléas, esquisses de zonage, etc.) et les supports projetés et présentés lors des réunions publiques et leurs comptes-rendus ;
3. L'organisation de **deux réunions publiques** annoncées par affichages et avis dans la presse et sur le site internet de la mairie. Ces deux réunions ont été animées par la Municipalité, assistée de l'urbaniste en charge de la procédure et de la responsable du service urbanisme de la CAPI (instruction des permis pour la Commune) :
  - **Le 2 mai 2019** : première réunion publique de concertation PLU présentant le contexte dans lequel se déroule l'étude d'élaboration du PLU et les premiers éléments de projet :
    - La procédure de révision du POS, le contenu du PLU et le contexte supra-communal,
    - La présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en l'état d'avancement, au regard du diagnostic communal, de l'état initial de l'environnement, des enjeux du territoire et du contexte supra-communal,
    - Avec un temps d'échanges avec les habitants notamment sur ces orientations générales.

Près de soixante personnes étaient présentes y compris les élus. Les échanges ont témoigné de l'intérêt des habitants porté aux enjeux de planification du territoire, y compris sur sa dimension intercommunale, sur le devenir de leur commune et en particulier à leur cadre de vie.

Il en ressort des observations formulées, plusieurs grands thèmes de débat :

- Le respect des règles du SCOT Nord-Isère qui limitent fortement les possibilités de développement de la commune pour les prochaines années (moins de 10 logements à produire pour les 10 prochaines années),
  - Le maintien d'un bourg vivant dans ce contexte de rééquilibrage du développement (notamment le maintien des équipements publics),
  - La protection du patrimoine et la préservation du village,
  - La prise en compte des modes de déplacements doux
- **Le 27 septembre 2021** : deuxième réunion publique de concertation PLU présentant la traduction règlementaire du Projet communal :
- La procédure d'élaboration du PLU,
  - La traduction des orientations du PADD en Règlement (zonage/partie écrite),
  - Avec un temps d'échanges avec les habitants sous forme de questions/réponses ou débat.

Près de cinquante personnes étaient à nouveau présentes y compris les élus de la nouvelle équipe municipale. Le projet présenté a donné lieu à un débat entre les habitants et les élus, mais aussi les techniciens quant aux choix établis et les restrictions apportées par la législation en vigueur et le SCOT Nord Isère, l'instruction des demandes avec le règlement national d'urbanisme (RNU).

Les thèmes abordés par le public lors de cette réunion sont les suivants :

- Les conditions d'application du règlement national d'urbanisme (RNU) au territoire
  - Le peu de possibilité de construction de nouveaux logements
  - Les conditions d'urbanisation des « dents creuses » : la position de l'Etat et les objectifs du PLU ; la question du rythme d'urbanisation
  - Les règles applicables au sein des zones non constructibles.
4. Des informations sur le suivi de l'avancement des études du PLU par affichage en mairie, dans des articles de bulletins municipaux, sur le site internet ;
  5. Des articles dans la presse (Dauphiné Libéré) ;
  6. Des permanences d'élus (sur rendez-vous) tenues en mairie afin de répondre aux interrogations des administrés en particulier liées à leurs demandes de classement de terrains constructibles. Les rencontres venaient souvent appuyer une demande reçue par courrier et/ou courriel.
  7. Des réunions de travail avec le comité de pilotage, la Commission PLU ou en groupe de travail, où étaient régulièrement associés l'urbaniste, le service urbanisme de la CAPI, les services de l'Etat, représentés par la DDT, les autres services de la CAPI, du SCOT, plus ponctuellement le Département, la chambre d'agriculture, le SMABB et autres personnes publiques...
  8. Des informations et échanges réguliers avec l'ensemble des élus du conseil municipal par le Maire et l'adjointe délégué à l'urbanisme, en particulier préalablement à chacune des réunions publiques en présence de l'urbaniste et du service urbanisme de la CAPI. En réunion d'information des élus du 14 décembre 2020, le projet de PLU a pu être présenté à la nouvelle équipe municipale, faisant suite à des séances d'information dès le début du mandat et des réunions de travail de la commission, notamment celle du 25 novembre lors de laquelle le projet avait été préalablement présenté et débattu après la réunion du groupe de travail associant la DDT, le SCOT Nord Isère et la CAPI le 5 novembre.

## **2- La synthèse des observations recueillies et conclusion**

**La concertation a permis au conseil municipal et à la population d'échanger tout au long de la procédure. Le bilan qui peut en être tiré fait apparaître que :**

- Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de l'élaboration du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune,
- Les expressions formulées relevaient soit de l'intérêt particulier notamment des demandes de terrain constructible soit dans l'intérêt général comme les déplacements modes doux, les conséquences des nombreuses constructions récentes, l'intérêt de voir réouvrir un commerce-service au village ou ponctuellement la nouvelle réglementation : densité, possibilité pour les secteurs qui ne seront plus constructibles.
- Les interrogations émises et échanges ont permis de préciser les choix portés par le projet communal, mais surtout de mieux partager les projets par davantage d'explications et justifications,
- Les échanges ont témoigné de l'intérêt des habitants porté au devenir de leur commune en particulier à leur cadre de vie et à l'utilité de mettre en place un nouvel outil de planification sur la commune.
- Aucune opposition globale au projet n'a été formulée.

Ce bilan est entériné par délibération du Conseil municipal qui tire le bilan de la concertation liée à l'élaboration du PLU.

Tous les documents générés par la concertation sont consignés en mairie.